

# Patronyme Saby

site <http://www.patronymesaby.fr>

Journal La Lanterne  
Quelques noms Saby



**Saby.** — Aux termes de la police, l'assuré a le droit de choisir un expert qui, d'accord avec l'expert de la Compagnie, évalue le dommage. Si le sinistré ne croit pas que cet avis lui donne satisfaction, il saisit le tribunal civil de sa demande.

Hier soir, au moment de la fermeture d'une brasserie du faubourg Poissonnière, voisine de la caserne de la Nouvelle-France, un dramatique événement a jeté l'émoi parmi les habitués de ce café.

M. Saby, âgé de vingt-neuf ans, en terminant une partie de cartes, s'est frappé d'un coup de couteau dans la région du cœur.

Relevé dans un état déplorable, ce jeune homme a été transporté à l'hôpital Lariboisière.

On ne sait à quoi attribuer cette tentative de suicide, car **Saby**, qui avait passé la soirée avec ses amis, était absolument calme, et rien ne pouvait faire supposer ce qui allait se passer.

## HERAULT

**Montpellier.** — Un décroqueur, nommé Félix Appoplis, a étranglé avec un mouchoir, dans le chemin creux de Canac à la Castelle, la veuve Rambal, avec laquelle il vivait rue de l'Arquebuse.

Il a été arrêté et a fait l'aveu de ce crime, qui doit être attribué à la vengeance.

Le 19 novembre 1904, Appoplis, de concert avec un autre décroqueur, avait attiré pour le dévaliser dans le ruisseau sec du Verdanson, un réserviste, nommé Germain **Saby**, originaire de Laissac, se rendant à Lunel pour y accomplir une période de treize jours dans le train des équipages ; il avait été condamné pour ce fait à dix-huit mois de prison, et avait été libéré au mois de février. Il a voulu se venger de ce que la femme Rambal, prévenue de complicité pour cette affaire, l'avait dénoncé pour obtenir l'indulgence du jury.

La Lanterne [1887/09/09 \(N3793,A11\)](#) petite correspondance

**Saby.** — Elle ressemble à toutes les autres; elle paie quand elle ne peut faire autrement.

La Lanterne [1909/11/13 \(N11892,A32\)](#)

**PUY-DE-DOME**

Riom. — A Loubeyrat, à vingt kilomètres de Riom, M. Michel Leyrit, âgé de 72 ans, a été attaqué sur la route et assommé à coups de bâton par le nommé **Saby**, âgé de 40 ans.  
Le vol a été le mobile du crime.  
L'état de M. Leyrit est désespéré.

La Lanterne [1887/06/21 \(A10,N3713\)](#).

**Une explosion à Belleville**

Hier après-midi, vers trois heures et demie, une explosion de poudre s'est produite chez un armurier, M. **Saby**, 80, boulevard de Belleville.

La maîtresse de la maison, qui s'y trouvait seule, a été blessée, ainsi que M. Jules Soulas, emballeur, qui passait au moment de l'explosion et un enfant de 6 ans, Georges Colon, qui demeure dans la maison.

La devanture de la boutique a été renversée, et celles des deux boutiques voisines, à droite et à gauche, ont eu leurs vitres brisées.

Les dégâts matériels paraissent assez considérables.

La Lanterne [1919/04/03 \(N15228,A43\)](#).

**LE MYSTERE DE FRESNES**

Dans l'affaire du mystère de Fresnes, M. Gilbert, juge d'instruction, a entendu hier les gardiens Renier, Berthaud, Lerouge et **Saby** qui se trouvaient à la prison au mo-

Attendu, au surplus, dit le jugement, que le tribunal serait incompétent pour apprécier les actes par lesquels l'évêque de Valence admit l'incorporation au clergé de son diocèse des abbés Saby et Leurot, que si ces actes sont irréguliers, il appartient à l'autorité administrative d'en poursuivre l'annulation, que ces actes n'ayant point été déférés au Conseil d'Etat, ils imposent au tribunal, qui n'a pas même à se demander s'ils sont ou non conformes aux prescriptions du décret de Messidor an XII, à supposer que ce décret n'ait pas été abrogé par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Attendu que le fait par les inculpés de porter l'habit religieux, de vivre en commun, ne suffit point à lui seul à démontrer qu'ils sont encore congréganistes; que l'on ne saurait davantage s'arrêter à la notoriété publique d'après laquelle l'orphelinat Saint-Hippolyte, de Romans, serait encore actuellement une œuvre salesienne dirigée par les Salesiens; qu'en effet, la notoriété publique est souvent sujette à erreur, mauvaise conseillère, qu'il est prudent de n'en tenir compte qu'avec circonspection et une grande méfiance.

Bref il n'y avait plus qu'à acquitter et comme on l'a vu au début, c'est ce que les juges de Valence, surs en cela de mériter la gratitude de leur saint homme d'évêque se sont empressés de faire.

Ce n'est pas plus difficile que cela. Pourtant, M. Mendès, procureur de la République vient d'interjeter appel de ce scandaleux jugement et il faut espérer, malgré tout ce que nous savons de la magistrature en général que devant une autre juridiction les Salesiens Saby et Leurot ne s'en tireront pas à si bon compte.

### LES ECRASEURS

Vers 10 heures, hier matin, en face du numéro 66 de la rue Lafayette, une automobile des postes a renversé Mme Anne Saby, âgée de 68 ans, rentière, demeurant 13 bis, rue de Bellefond.

La malheureuse a eu les jambes écrasées, et c'est dans un état alarmant qu'elle a été admise à l'hôpital Lariboisière.

M. Carpin, commissaire de police du quartier, a ouvert une enquête.

ce Bonheur et le joyeux Vilbert : Lilian Greuze, Ch. Deschamps, Berthier, Robert Got, Marcel André, Chevalet Gorieux, La Renudie, Martin, Lesueur, Lambert, Mmes Blanche Guy, Paulette Noizeux, Raymond, Maud Loti, Sarah Rafale, Myrha, Saby, Payen, André, Beylen, Semery, Demay et les deux petites étoiles consacrées dans *la Victime* : Juliette Malherbe et Odette Carlia.

## Au Théâtre

OPÉRA. — M. Rouché vient d'engager comme maître de ballet, M. Léo Staats, qui entrera en fonctions le premier janvier 1915.

COMÉDIE-FRANÇAISE. — La reprise du *Gout du Vice*, de M. Henri Lavedan, que l'on avait annoncée pour demain soir, n'aura lieu que jeudi soir.

— Mercredi, l'Opéra-Comique reprend *la Traviata*, avec Mlle Marchal, MM. Léon Beyle et Ghasne. Le spectacle commencera par *la Navarraise*, de Massenet. Mlle Madeleine Mathieu et M. Palier, dont les premiers prix aux derniers concours du Conservatoire, furent si remarquables chanteront les rôles d'Anita et d'Araquil.

VARIÉTÉS. — Voici la distribution des *Merveilleuses*, l'opérette nouvelle en trois actes de Victorien Sardou et de MM. Paul Ferrier, Robert de Fiers et Gaston de Caillavet, musique de M. Hugo Félix, que va représenter le Théâtre des Variétés :

Mmes Marthe Régnier, Illyrine ; Jeanne Sautier, Pervenche ; Mary Perret, Palmyre de Château-Regnault ; Mareil, Eglé Backelin ; Chapelas, L'Épinette ; Mady Espiner, La Harpe ; Ninie Pommier, Mme Hinguetlot ; Nadia Fédor, Mme de Lanxade ; de Valois, Mme de Mael ; Clara Tambour, Lucrèce ; Huguette Vannora, la Belle Fanny ; Misbell, Mlle de Contades ; Suzy Depsy, Mme Récamier ; Delizanne, Mme Taillien ; de Nixo, Pulchérie ; Badin, Inès ; de Vaudières, la caissière ; Deschamps, Neméa ; Debéry, Mme Tuffier ; Ravez, Philis ; Damaze, Emma ; Huchet, Zélie ; Norfer, Caroline ; Phlio Balkys, Mme Raguer ; Rumberg, Mme Hamelin ; Le Gul, Mme Bezuchel ; **Saby**, Elvire ; Prell, Sophie ; Bodson, Louise ; Clément, Camille.

MM. Brasseur, Tournesol ; Guy, Malicorne ;

## DECLARATIONS DE FAILLITES

(Jugements du 9 novembre)

La Blanchisserie hygiénique des Mouettes, à Cucq (Pas-de-Calais), puis à Paris, place Saint-Michel, actuellement rue de Téhéran, 17.

Leblon frères, porcelaines, verreries et articles de cave, rue de Charenton, 119.

(Jugements du 11 novembre)

Breton et Cie, persiennes et fermetures en fer, rue du Télégraphe, 42.

**Saby** frères, fabricant de meubles, rue Crozatier, 58.

Société Vaucanson Niepce, photographie automatique (brevets H. Ashton Wolff), rue La-Boétie, 11.

La Lanterne [1911/12/08 \(N12647,A34\)](#)

**BASSES-PYRÉNÉES**

*Pau.* — Un accident mortel s'est produit à Menciin. Un cultivateur, Jean **Saby-Gabaret**, est tombé sur un tronc d'arbre, d'une manière si malheureuse, qu'il s'est perforé le bassin. Malgré les soins qui lui ont été prodigués, il a succombé peu après.

La Lanterne [1898/05/11 \(N7689,A21\)](#).

**Tombé dans un puits**

Vers deux heures de l'après-midi, un puisatier, nommé **Auguste Saby**, demeurant rue des Gardes, travaillait à la restauration d'un puits situé dans une propriété, 49, rue Caulaincourt. Saby perdit l'équilibre et tomba au fond du puits. Quand on le retira, il était mort.

La lanterne [1910/09/08 \(N12191,A33\)](#).

**La mort de la « mère Clément »**

On se souvient que, le 12 août, un locataire de l'immeuble portant le numéro 174, boulevard de la Villette, trouvait, dans la boîte à ordures, le cadavre entièrement nu d'une femme de soixante-deux ans, la « mère Clément ».

On arrêta un terrassier du nom de **Saby**, qui avait passé la nuit avec la victime et reconnaissait l'avoir frappée.

L'autopsie n'ayant pas démontré que la mort était le résultat des coups portés par **Saby**, la dixième chambre correctionnelle ne l'a condamné, hier, qu'à six semaines de prison, pour coups, et blessures.

La Lanterne [1892/06/06 \(N5525,A16\)](#).

**PUY-DE-DOME**

**Riom**, 4 juin. — La femme **Saby** Monnet, de Marsat, vient d'accoucher de trois enfants, deux filles et un garçon.

La mère et les enfants se portent bien.

JOURNÉES DES 3 ET 4 JANVIER

*Tués*

3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine. — Chau-  
nette, sergent; Marchandon, Ducoupe, soldats.

4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine. — Pujôlas,  
caporal; Noël, Legalot, soldats.

111<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Mart, sergent;  
Point, Cadoret, Vittori, soldats.

143<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Dastugne, soldat.

12<sup>e</sup> régiment d'artillerie. — Damiot, artificier.

4<sup>e</sup> régiment du génie. — Hervé, clairon.

*Blessés*

1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine. — Hugon,  
soldat.

3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine. — Descamps,  
adjudant; Lalaune, fourrier; Saby, Lepec, Reri-  
glier, Dubrot, Recol, Chabouty, soldats.

4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine. — Paris, ser-  
gent; Charlier, fourrier; Delerce, Leclerc, Souche,  
Lefèvre, Pedinelli, Manteau, soldats.

111<sup>e</sup> régiment de ligne. — Simoni, lieutenant;  
Verdin, capitaine; Briau, caporal; Lombard,  
Etienne, Granier, Sassi, Lamonnier, Ballet, Fonta-  
nel, Navet, Goirand, Queret, Provost, Terter, La-  
plaine, Retat, Doceans, Tessier, Dannboup, Fara-  
vel, Moiracchini, soldats.

**LOIRE**

*Saint-Etienne.* — Un accident s'est produit à  
l'extérieur du puits Villiers, de la Compagnie  
des houillères.

Un wagonnier de la Compagnie des houillè-  
res accompagnait une rame de wagons tirée  
par les chevaux, quand, tout à coup, on en-  
tendit les cris désespérés du malheureux, qui  
gisait sur les rails, les deux pieds broyés.

Le blessé, Jean Saby, trente-cinq ans, a été  
transporté dans une clinique, où on a procédé  
à l'amputation du pied droit. On sera sans  
doute obligé de couper également la jambe gau-  
che.

### Concerts et Spectacles divers

—o— Du nouveau chaque semaine : L'Alcazar d'Été, ce soir vendredi, renouvelle son programme en grande partie. C'est ainsi que nous pourrions y applaudir The royal Boys dans leur numéro de danses américaines, le ténor Sonelly, le fantaisiste Silvain, la charmante Sogère, le « Street Duo », le troubadour Monray, etc...

Perrier, Yvonne Gilbert (la Thérèse moderne), les de Peruvia dans leur si artistique «Phanédon », Saby Montbreuse, restent pour une semaine encore à l'Alcazar, où, de 4 à 6, comme le soir et le dimanche, en matinée, on passe son temps le plus agréablement du monde sans déboursier beaucoup d'argent.

## LA SERVANTE DU CURÉ

Le drame de Vireaux. — Devant le jury de l'Yonne

Auxerre, 28 novembre. — Devant la cour d'assises de l'Yonne ont commencé, hier, les débats d'une affaire qui fit grand bruit il y a quelques mois. Il s'agit de la tentative de meurtre commise par une femme, la veuve Saby, contre l'abbé Robinet, curé de Vireaux, dont elle avait été la servante.

L'acte d'accusation relate toute entière la genèse du drame :

La veuve Saby, originaire de Landau (Allemagne) où elle est née en 1849, entra en 1895 au service de l'abbé Robinet, alors curé de Saints-en-Puisaye (Yonne).

Déplacé par l'archevêque de Sens et envoyé comme desservant à Joux-la-Ville, le

prêtre y emmena sa servante. Celle-ci affirme que dès le premier jour elle devint la maîtresse de l'abbé Robinet, et que pour toute rémunération elle était brutalement frappée.

Outrée de ces brutalités, elle adressa plusieurs plaintes à l'archevêque qui, en raison du scandale causé dans la commune par la situation équivoque de la veuve Saby, mit l'abbé en demeure de se séparer de sa servante, ce qu'il fit en avril 1902.

En avril 1903, la veuve Saby revint dans l'Yonne et se présenta à la cure de Vireaux dont l'abbé Robinet était devenu titulaire depuis deux mois. Elle réclama de nouveau ses gages et obtint un versement de cinq cents francs qui, dans sa pensée, n'était qu'un acompte, mais dont, par surprise, affirme-t-elle, elle aurait donné reçu pour solde.

Ce qui se passa ensuite serait trop long à raconter. Furieuse de ne pouvoir obtenir le règlement de sa dette, la veuve Saby vint à Vireaux un matin à sept heures, et revolvrisa l'abbé, après lui avoir jeté du poivre dans les yeux. Robinet d'ailleurs ne fut pas long à se remettre de ses blessures.

Dans un interrogatoire, que nous reproduisons d'après notre confrère l'Yonne, la veuve Saby raconte ainsi de quelle façon elle est entrée au service de l'abbé.

— J'avais demandé une place aux annonces du Soleil, car j'étais à Paris à ce moment-là. Je reçus une lettre de M. l'abbé Robinet qui me donna un rendez-vous. Là il me demanda de devenir sa gouvernante. « C'est une bonne place, me dit-il, on y est très bien, on mange bien, on boit bien, on couche ensemble et on se tutoie. Seulement, il faut être discrète et ne pas raconter tout ça aux voisins, surtout aux religieuses de mon pays qui ont déjà fait partir mon autre bonne... »

L'accusée explique ensuite que malgré quelques hésitations, et sur les conseils de sa mère, « une sainte femme pleine de religion » qui ne pouvait croire à l'infamie d'un prêtre, elle se rendit à Saints.

— C'est dans la sacristie de Saints que je me suis donnée à lui pour la première fois.

La veuve Saby raconte qu'à un moment donné elle fut enceinte.

Je le lui ai dit un soir au lit. Il me demanda combien de temps je pourrais garder ça « sans que ça se voie ». Je lui répondis : trois mois. « Alors, me répondit-il, tu iras à ce moment à Paris, tu y feras tes couches, tu placeras l'enfant en nourrice et plus tard on le fera revenir : ce sera mon petit neveu ou ma petite nièce ». Mais ce fut une fausse couche.

L'accusée ajoute que le curé la battait.

L'abbé Robinet est le premier témoin. Il fait plutôt triste figure et, visiblement gêné, dépose à voix basse.

Un certain nombre d'autres témoins sont entendus. L'un d'eux est l'abbé Barillon, secrétaire de l'évêché.

Le défenseur lui demande :

M. Barillon peut-il ou veut-il nous dire pourquoi M. Robinet a été si souvent déplacé ? Pourquoi, notamment, il a été envoyé de Thorigny à Saints ?

— Pour une histoire d'école libre.

— Non, monsieur l'abbé, mais pour une histoire de bonne.

Et la veuve Saby dit que si M. Robinet a été déplacé de Saints, c'est parce que sa bonne était enceinte de ses œuvres.

— C'est à la suite de cela, ajoute-t-elle, que M. le curé a envoyé des lettres anonymes à l'archevêque, que je copiais moi-même. Il disait même, je suis obligé de vous le dire, M. Barillon, que vous êtes le fils de l'archevêque.

Les débats étant clos, le ministère public réclame une condamnation. Le défenseur demande l'acquittement.



La Lanterne [1890/05/27 \(N4784,A14\)](#)

**Enseveli dans un puits**  
Par suite d'un éboulement qui s'est produit à trois heures de l'après-midi, dans une maison en construction, rue Lebat, 35, un ouvrier puisaiier, Couteau, a été enseveli dans un puits.  
Un de ses camarades, Auguste Saby, demeurant rue des Gardes, 22, l'en a retiré. Couteau n'avait que des blessures insignifiantes.

La Lanterne [1910/05/22 \(N12082,A33\)](#)

**LOIRE**  
**Le Chambon-Feugerolles.** — Hier soir, vers cinq heures, à la requête de Mlle Terrat, propriétaire au hameau de Gaffard, M. Saby, huissier au Chambon-Feugerolles, procédait à l'expulsion de son logement de la femme Fayolle, née Passel Pierrotte, et de son mobilier.  
Les choses n'allèrent pas précisément toutes seules. M. Saby avait requis le commissaire de police et trois gendarmes, mais, malgré ce déploiement de forces, l'opération a été des plus difficiles.  
La femme Fayolle, qui est douée d'une force peu commune pour son sexe, s'opposa par la force à laisser mettre son mobilier dehors, puis elle houspilla d'une maîtresse façon, huissier et commissaire et distribua aux gendarmes de nombreux coups de poing et de pied, de telle sorte que les agents de l'autorité durent demander du renfort pour arrêter l'énergumène. Trois autres gendarmes ont été nécessaires pour cela.

La Lanterne [1910/08/15 \(N12167,A33\)](#)

**Un drame à la Villette. — La mort de la « mère Clément ».**  
Le cadavre, complètement nu, d'une femme d'une soixantaine d'années et connue dans le quartier sous le nom de « la mère Clément », chiffonnière, a été trouvé hier matin, vers six heures, dans la cour de l'hôtel sis 147, boulevard de la Villette. Les vêtements de la morte étaient étendus pêle-mêle à proximité du corps. Le propriétaire de l'hôtel ignore à la suite de quelles circonstances le cadavre a été placé à l'endroit où il a été trouvé. M. Roupitaud, commissaire de police du quartier de la Villette, a procédé aux premières constatations. Il n'a relevé sur le cadavre aucune trace de blessures.  
La « Mère Clément » avait l'habitude de boire et de boire beaucoup.  
Hier soir, vers huit heures, elle entra dans la maison, accompagnée d'un nommé Vital Saby, âgé de quarante-cinq ans, puisaiier. Tous deux étaient pris de boisson.  
Ils n'entrèrent pas dans le débit, où on leur aurait refusé à boire, mais Saby vint y chercher deux litres d'« aramon » pour boire chez lui.  
Ce n'était pas la première fois, du reste, qu'il ramenait ainsi la vieille chiffonnière.  
De l'enquête à laquelle s'est livrée la police dans la soirée d'hier, il est résulté ceci :  
La victime s'appelle exactement Pauline Traard, veuve Bruyère, 62 ans, chiffonnière, sans domicile fixe.  
Elle passait la nuit en compagnie d'amants de rencontre, tantôt dans un hôtel, tantôt dans un autre.  
Victor Saby, qui l'avait emmenée dans sa chambre, 174, boulevard de la Villette, a été interrogé par le commissaire de police.  
Pressé de questions, il a déclaré, qu'il avait bu en compagnie de la victime, et qu'au cours d'une discussion, il l'avait frappée à coup de poing.  
L'autopsie qui va être faite à la Morgue, dira si la conséquence

## DRAME DANS UNE ÉGLISE

### Coups de revolver. — Vengeance d'une domestique

Auxerre, 28 août. — Ce matin, pendant que M. Robinet, curé de Vireaux, disait sa messe, la veuve Saby, son ancienne domestique, lui tirait un coup de revolver. La balle atteignit le prêtre à la tête; la blessure est assez grave.

La veuve Saby a été arrêtée; elle déclare que le curé lui devait des gages.

## LA BONNE DU CURÉ

### UN DRAME DANS UNE ÉGLISE

Nouveaux détails. — La scène du drame. — L'enquête. — Une lettre de la veuve Saby. — La note

La Lanterne a raconté dans quelles circonstances le curé de Vireaux (Yonne), l'abbé Robinet, avait été blessé d'un coup de revolver par Mme veuve Saby, son ancienne servante, au moment où il s'apprêtait à dire la messe.

Cette affaire fait dans le pays un bruit énorme: elle est le sujet de toutes les conversations et elle présente des détails piquants que la première enquête a mis en lumière.

La veuve Saby, née Gertrude Korber, âgée de cinquante-trois ans, avait été au service de M. Robinet pendant sept ans. Congédiée, il y a un an environ, elle se retira dans un petit village voisin, à Lézinnes.

De là, elle écrivit de nombreuses lettres à celui qu'elle avait considéré jusqu'ici comme un ami pour lui réclamer l'argent qu'elle disait lui être dû. Ne recevant pas de réponse, elle finit par perdre patience, et des projets de vengeance germaient dans son esprit.

### La note de la servante

Elle raconta pour sa défense qu'elle ne voulait pas tuer le curé, ni même le blesser, mais simplement l'effrayer et l'obliger à payer les 600 francs.

Notre confrère l'Yonne publie une lettre dans laquelle Mme veuve Saby tutoie le curé Robinet et dont nous-mêmes croyons devoir reproduire un passage pour montrer quel était l'état d'âme de la veuve Saby quelques jours avant le drame:

Il faut que tu me payes mes six cents francs, je les aurai et tu paieras encore tous les frais. Du reste tu me l'as promis la semaine dernière, le 13 août, le jour que tu m'avais donné rendez-vous sur la route de Lézinnes à Vireaux.

Ta bonne a dit que je ne pourrais pas me mettre à l'église où je voudrais. Tu sauras que je me mettrai n'importe où. Si je gêne quelqu'un, les personnes viendront me le dire. Du reste, je peux te prouver que je me conduis mieux que telle ou telle. J'ai encore jamais fait du scandale à l'église.

### Le drame

Le 27 courant, la veuve Saby quitta Lézinnes pour revenir s'installer à Vireaux, à l'auberge Boiteux.

Elle attendit jusqu'à vendredi sans avoir de résolution bien prise. Cependant elle portait sur elle un revolver.

Ce jour-là, à sept heures du matin, elle entendit sonner la messe. Cela la décida à quitter l'auberge pour se rendre à l'église.

Les fidèles n'étant pas encore arrivés. Seul, l'abbé Robinet, faisant l'office de sacristain, sonnait pour les avertir.

La veuve Saby lui réclama 600 francs. Le curé répliqua qu'il ne devait rien. Alors la veuve Saby lui jeta une poignée de poivre à la figure et, comme il s'effrayait en hurlant, elle le poursuivit jusque sur la place de l'église.

C'est alors qu'elle déchargea sur lui son revolver. L'abbé Robinet fut atteint à la tête, derrière l'oreille.

Cependant il eut encore la force de désarmer son ancienne servante et de rentrer au presbytère.

Sa blessure était peu grave et le docteur Thierry procéda facilement à l'extraction de la balle.

La gendarmerie et les magistrats du parquet de Tonnerre, mandés aussitôt, ne tardèrent pas à arriver. Ils firent une minutieuse enquête. Pendant ce temps, la veuve Saby était allée se constituer prisonnière à la gendarmerie de Tonnerre.

Tu dois nous dire la messe le dimanche. Tu es le domestique de tout le monde. Tu es payé par le gouvernement et tout le monde paie pour toi. Tu as dit que tu voulais fermer l'église dans la journée. Essaie et nous verrons.

Tu sais que c'est la troisième fois que ta bonne m'attaque. J'espère bien que ça ne se renouvellera pas. Tu cherches, tu voudrais bien que je m'en prenne à elle. Tu l'instruis et tu le désires expressément.

Mais je n'ai rien à faire avec elle et nos affaires ne la regardent pas.

Je veux que l'on voie que je t'écris, puisque la poste vous instruit sur mes affaires.

Tant que tu ne m'auras pas payée, j'irai à la messe à Vireaux.

(Signé) : Veuve G. Saby

(Signé) : Veuve G. Saby

A cette lettre était jointe la note suivante que nous empruntons également à notre confrère l'Yonne.

Voilà la note que tu me dois en plus de l'argent que j'ai dépensé et du travail que m'a coûté la lingerie à l'église de Saints pendant cinq ans :

Je t'ai coupé les cheveux pendant sept ans.....	8 fr.
Eau de Cologne.....	6
Pèlerine de ma pauvre mère que tu portes toujours.....	10
Parapluie de ma mère dont tu te sers depuis sept ans.....	5
Satinette pour soutane, le 27 juin 1896.	10
Deux boîtes de cigares.....	15
Absinthe.....	20
Raccommodage et repassage du linge de l'église de Saints pendant cinq ans.	150
J'ai servi la messe trois ans.....	15
Deux paniers d'oranges.....	10
Six boîtes de pastilles pour ton rhume	6

Maintenant je réclame toujours les six chemises qui étaient dans ma caisse de linge et beaucoup d'autres choses qui me manquent

Comme on le voit et par certains côtés romanesques, la tournure curieuse que prend cette affaire est bien faite pour justifier l'émotion qu'elle a produite dans la région.

C'est le fait du jour, dont les dévotes ja-

sent avec des gestes apitoyés, entre deux oraisons. Et tout porte à croire qu'on ne s'ennuiera pas devant le tribunal de Tonnerre le jour où l'ex-servante du curé Robinet passera en jugement.

La Lanterne 1920/04/14 (N15601.A44)

### Explosion dans un dépôt de munitions

14 ouvriers tués. — 5 grièvement blessés

Mulhouse, 13 avril. — Une grave explosion s'est produite ce matin, vers 8 h. 30, dans un dépôt de munitions allemand, près de Bartenheim. De nombreux ouvriers occupés à décharger des projectiles furent littéralement soulevés de leur place et projetés plus loin où ils tombèrent, pour la plupart, déchiquetés. Les rails d'une voie de chemin de fer furent complètement pulvérisés. Quatorze ouvriers ont été tués sur le coup et cinq grièvement blessés.

On suppose que la catastrophe a été produite par la chute de manipulateurs sur une machine infernale déposée par une main criminelle.

Parmi les morts se trouve un soldat de la classe 1918, Emile Saby, du 50<sup>e</sup> d'artillerie. Le parquet de Mulhouse s'est transporté sur les lieux.

La Lanterne 1889/03/07 (N4338.A13)

### UN CADAVRE DANS LES NEIGES

(D'un correspondant)

Rodez, 5 mars. — Le cadavre d'un nommé Saby, ouvrier de Rodez, a été trouvé dans un petit ruisseau, près de Moyrazès, à dix-huit kilomètres de Rodez.

Saby allait voir son oncle, habitant le village de Canepès, commune de Moyrazès. Pour raccourcir sa route, il prit par des chemins de traverse et s'égara dans les neiges.

On suppose qu'après avoir longtemps erré, exténué de fatigue, saisi par le froid et trompé par l'obscurité de la nuit, il tomba dans un ruisseau qui n'avait pas plus de dix centimètres d'eau, qu'il n'eut pas la force de se relever et succomba, après d'affreuses tortures.

La malheureuse victime n'avait que vingt-six ans et était pleine de santé et de vigueur.

**2**

que tous les rapports s'accordent à représenter comme désastreuses pour notre influence.

Les magistrats paraissent l'avoir compris. En France, ils ne veulent plus de raticoches.

La cour d'appel de Grenoble a réformé aujourd'hui le jugement du tribunal correctionnel de Valence qui avait acquitté les Pères Saby et Levrot, anciens salésiens, directeur et professeur à l'établissement de Saint-Hippolyte, à Romans, invoquant leur sécularisation.

Le procureur général avait interjeté appel de cet acquittement. La cour a condamné aujourd'hui le Père Saby à 200 francs d'amende et le Père Levrot à 50 francs pour infractions à la loi sur les associations.

Le tribunal correctionnel de Quimper a statué sur les poursuites dirigées contre trois religieuses de Trefflagat pour réouverture d'école non autorisée et contre M. Le Gouvello de Laporte, prévenu de complicité. Il a condamné les premières à 25 francs d'amende chacune, et M. Le Gouvello de Laporte à 50 francs.

Tout le monde s'en mêle, personne n'en veut plus. C'est la fin du règne clérical.

**HAUTE-LOIRE**

**Sainte-Florine, 2 juillet.** — Un coup de grison provoqué par l'imprudence d'un allumeur de coup, qui a mis le feu à une charge de dynamite avec une mèche au lieu d'employer une capsule, s'est produit dans le puits de la Taupé, dépendant des houillères de la Haute-Loire.

Trois ouvriers ont été blessés, l'un d'eux, Louis Saby, âgé de trente-cinq ans, demeurant à Sainte-Florine, a succombé à ses blessures,

### Un homme gisait sur le trottoir la carotide tranchée à coups de rasoir

La Ricamarie, 2 février. — Une rixe sanglante a opposé, vers une heure du matin, quatre individus qui sortaient d'un café, rue Pierre-Blachier, et qui se battirent à coups de rasoirs.

Quand les gendarmes arrivèrent, ils trouvèrent sur le trottoir un mort, Jean Saby, domicilié à La Ricamarie, qui avait eu la carotide tranchée d'un coup de rasoir, et un blessé, Marcel Anthourad, domicilié à La Ricamarie, atteint également d'un coup de rasoir à la nuque.